

BARTRES
SYNDICAT DE L'EAU DES 3 VALLEES
COMPTE RENDU DU 28 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le **vingt huit** du mois d'**Avril** à 21h00, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : **18**

Date de convocation : **22 Avril 2008**

Secrétaire de séance : **Mr HERNANDEZ Gérard**

PRESENTS :MM HERNANDEZ Gérard - Mme JOLY Monique - LAVIGNE Jean - Mr CLAVE Gérard - Mr SARROCA David - Mr CABANNE Patrick - Mr FORT Jean-Pascal - Mr SANSON Mario - Mr SASSUS Bertrand - Mr JOANNY Laurent – Mme MARTINEZ Carole (suppléante de JARRET) - Mr DOSSAT Benoît - Mr MONGARDIEN Christophe - Mme LANNES Irène - Mr DULONG Georges - Mr SEGURET Richard - Mr NAVARRET Christian - Mme ARGENTIERE Céline.

EXCUSES : Mme DUSSAU Dominique - Mr MUR Ange - Mr RULAND Michel.

Assistait également à la réunion : Melle MENGELLE Martine
(secrétaire du syndicat)

SEANCE OUVERTE à 21H00

I - BUDGET PRIMITIF 2008.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le B.P.2008.
Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 380.436 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 573.149 €
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve et adopte le B.P. 2008 par chapitre avec reprise anticipé des résultats.

**II - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE
INTERCONNEXION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE / COMMUNE DE BARLEST.**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de renforcer la conduite qui descend du réservoir de BARLEST vers le village.
Ces travaux s'élèvent à la somme de 19.000,00 € HT d'après les prix du marché à bons de commande.
Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOBEP (titulaire du marché)

Ensuite, Monsieur le Président donne lecture de l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion des réseaux entre LOUBAJAC et BARLEST.

(Marché de maîtrise d'œuvre sans formalité préalables Articles 74 II.1 et 28 du code des marchés publics).

Rémunération du maître d'œuvre DDAF : 5 500,00 € HT.

Proposition adoptée à l'unanimité par le comité syndical décide la réalisation des travaux pour un montant de 19.000,00 € HT et accepte l'avenant N°1 de maîtrise d'œuvre de la DDAF des H.P.

SEANCE LEVEE A 22H00

Le Président,

G. CLAVE